Lexique

- **Anatidés** : oiseaux palmipèdes regroupant les canards, les oies et les cygnes.
- **Avifaune** : ensemble des espèces d'oiseaux.
- **Dortoir** : lieu où des groupes d'oiseaux se rassemblent pour le repos.
- **Hivernage** : regroupement de populations durant l'hiver sur un territoire offrant des températures clémentes, des zones d'alimentation et des sites de repos favorables.
- **Inféodée** : se dit d'une espèce qui est liée très fortement à un organisme ou un milieu et qui peut difficilement vivre sans celui-ci.
- **Intertidal** : se dit de l'espace compris entre le niveau des marées les plus hautes et celui des marées les plus basses.
- **Laridés** : famille d'oiseaux comprenant les mouettes, les goélands et les sternes.
- **Limicoles** : ensemble des petits échassiers qui recherchent leur nourriture dans la vase ou la boue.
- **Mégaphorbaie** : prairie de hautes herbes et roseaux plus ou moins colonisée par des arbustes.
- **Migration** : déplacement collectif d'oiseaux selon un axe motivé par les ressources alimentaires, la nidification, les sites d'hivernage...
- **Paludicoles** : oiseaux qui vivent dans les roselières.
- **Patrimonialité** : état de ce qui est patrimonial ou qui relève du patrimoine. La notion de « patrimonialité » évoque une notion de valeur intrinsèque et un besoin de conservation, voire de gestion restauratoire.
- **Ressuyage naturel** : drainage naturel de l'eau présente dans le sol et/ou en superficie.
- **Reposoir** : étendue découverte où les oiseaux marins et intertidaux viennent se reposer à marée haute.
- **Schorre (prés salés)** : zone de végétation soumise à la mer lors des marées de fort coefficient.
- **Slikke (« boue » en néerlandais)** : espace nu soumis à la marée.
- **Vasière** : zone intertidale constituée de vase.
- **Zone humide** : un espace est considéré comme zone humide au sens de l'article L 211-1 du code de l'environnement, dès qu'il présente au moins un des critères suivants, précisés par l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2009 : ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2009 ; sa végétation, si elle existe, est caractérisée : soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 du même arrêté (nomenclature de la flore vasculaire de France) ; soit par des habitats (communautés végétales), caractéristiques des zones humides, identifiés selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.
- **Zone de quiétude** : zone de tranquilité, de repos.

Pour en savoir plus...

http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=209
http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/troisieme-plan-de-gestion-de-la-rnn-de-l-estuaire-r665.html
http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r123.html
http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r150.html
http://www.maisondelestuaire.net

Directeur de la publication : Patrick Berg, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie

Rédaction - coordination - conception éditoriale : DREAL/Mission Estuaire - Nolwenn Briand, Florence Bartoli

Conception graphique : DREAL/Pôle Communication/Atelier PAO

N° ISBN : 978-2-11-139618-0

La lettre de l'estuaire

N° 1 - Juin 2015

Éditorial

Nouvelle publication de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la lettre de l'estuaire a pour objectif de mettre en valeur les données, réalisations et études menées sur le territoire de l'estuaire de la Seine en matière d'environnement. Pour cette première édition, la thématique de l'avifaune dans l'estuaire a été choisie. Il s'agit de mettre en évidence l'évolution contrastée des populations d'oiseau, y compris les progrès observés pour une partie des espèces emblématiques de l'estuaire. La lettre de l'estuaire sera publiée deux fois par an et a pour vocation d'être largement diffusée auprès des partenaires de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ainsi qu'auprès du grand public. Je vous souhaite une agréable lecture.

Patrick Berg
Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

L'avifaune au sein de l'estuaire de la Seine

Présentation de l'estuaire de la Seine

Qu'est ce qu'un estuaire ?

Un estuaire c'est :
- l'interface entre un fleuve et la mer,
- l'interface entre le milieu marin, continental et fluvial,
- le lieu où s'opère le mélange eau salée / eau douce,
- un espace en perpétuel mouvement soumis à la marée.

Concentré d'espace de transition, l'estuaire est constitué d'une mosaïque de milieux aux dimensions suffisamment importantes pour accueillir un cortège d'espèces très riche.

L'estuaire de la Seine

« Les milieux estuariens sont en perpétuelle évolution, que celle-ci soit naturelle ou provoquée par l'homme. L'estuaire de la Seine en est un des meilleurs exemples »
(GEUZENNEC et al. (1999). Seine-aval : un estuaire et ses problèmes).

L'estuaire a été peu à peu comblé et endigué depuis 1834, en réponse aux besoins croissants du transport maritime, pour sécuriser la navigation en Seine et étendre les zones d'activités industrielles et portuaires du Havre et de Rouen. Respectivement premier port français en termes de trafic de conteneurs et premier port européen exportateur de céréales, les ports de l'estuaire ont atteint le rang de ports d'importance internationale. L'estuaire de la Seine est ainsi un territoire complexe où se mêlent enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il constitue dans le même temps une zone d'accueil majeure pour les oiseaux migrateurs. L'intérêt écologique, faunistique et floristique de l'estuaire de la Seine se traduit notamment par l'existence de diverses mesures de protection, d'inventaires ou de classement : Réserves Naturelles Nationales, Zones de Protection Spéciale, Zone Spéciale de Conservation Parc Naturel Régional, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type I et II, Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux..

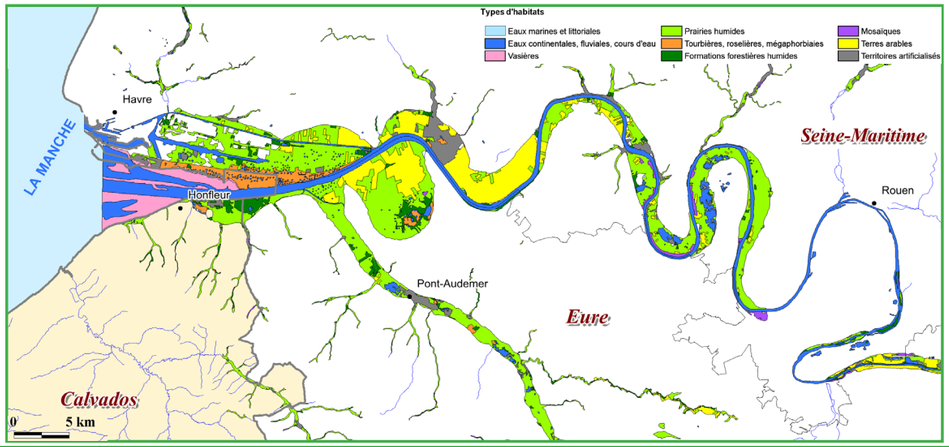

Les grands types d'habitats présents en estuaire de Seine

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTE-NORMANDIE

www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Une patrimonialité forte au sein de l'estuaire de la Seine

L'estuaire et la basse vallée de la Seine représentent un ensemble de zones humides, plus ou moins soumis au sel (gradient de salinité Ouest/Est), particulièrement riches sur le plan ornithologique. Elle se place en terme de qualité biologique juste derrière la Camargue. L'estuaire de la Seine est un des sites de France où le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs est le plus important. Une diversité faunistique exceptionnelle (337 taxons d'oiseaux sur le territoire de la zone de protection spéciale (ZPS) « Estuaire et marais de la basse Seine ») et floristique, le gradient de salinité étant un élément supplémentaire de la complexité et de la rareté en terme de biodiversité.

Les principaux milieux dans l'estuaire de la Seine et les espèces d'oiseaux qui leurs sont inféodés

Un oiseau ne peut vivre durablement sans un habitat qui lui soit favorable, où il puisse se nourrir, se reposer et nicher.

A chaque espèce son habitat

Eaux marines et oiseaux de mer

Les eaux marines correspondent à des zones d'alimentation notamment pour les laridés et sternidés. Ces oiseaux d'eau fréquentent à marée haute des reposoirs.

Selon les recensements effectués entre 2000 et début 2014, 16 espèces observées dans l'estuaire présentent un intérêt au niveau européen et/ou national (goéland argenté, goéland cendré, mouette rieuse, sterne caugek...).

Nombre d'oiseaux marins sont en régression sur le prisme estuarien. Les sternidés en particulier auraient été affectés par la disparition d'une partie de leurs reposoirs, qui sont leurs dortoirs naturels.

Sterne Caugek

Eaux continentales et anatidés

Les eaux continentales (mares et zones d'eau permanente) sont biologiquement riches et correspondent à des zones d'alimentation et de nidification pour un grand nombre d'espèces.

Les populations d'anatidés et de limicoles, présentes toute l'année dans l'estuaire, sont très dépendantes des niveaux d'eau, de la gestion et de la tranquillité des sites. Les tendances d'évolutions varient en fonction des espèces. Lors du suivi des espèces migratrices début 2014, plus de 1 400 canards souchet ont été recensés

Canard Souchet

Vasière et limicoles

Les vasières correspondent aux zones d'alimentation pour les limicoles. Les populations de limicoles nicheurs sont souvent révélatrices de la « santé » des zones humides. Une partie de ces espèces sont suivies dans le cadre de la Directive Natura 2000.

Les populations d'oiseaux inféodés aux vasières et présents en hivernage dans l'estuaire ont vu leurs effectifs diminuer (bécasseau variable, canard pilet…). D'autres populations de passage en halte migratoire sur l'estuaire sont quant à elles stables, voir récemment en augmentation (spatule blanche, huîtrier pie...). L'avocette élégante et l'échasse blanche voient en 2014 leur nombre de couples augmenter en nidification sur l'ensemble de la zone de protection spéciale (ZPS) « Estuaire et marais de la basse Seine ».

Avocette élégante

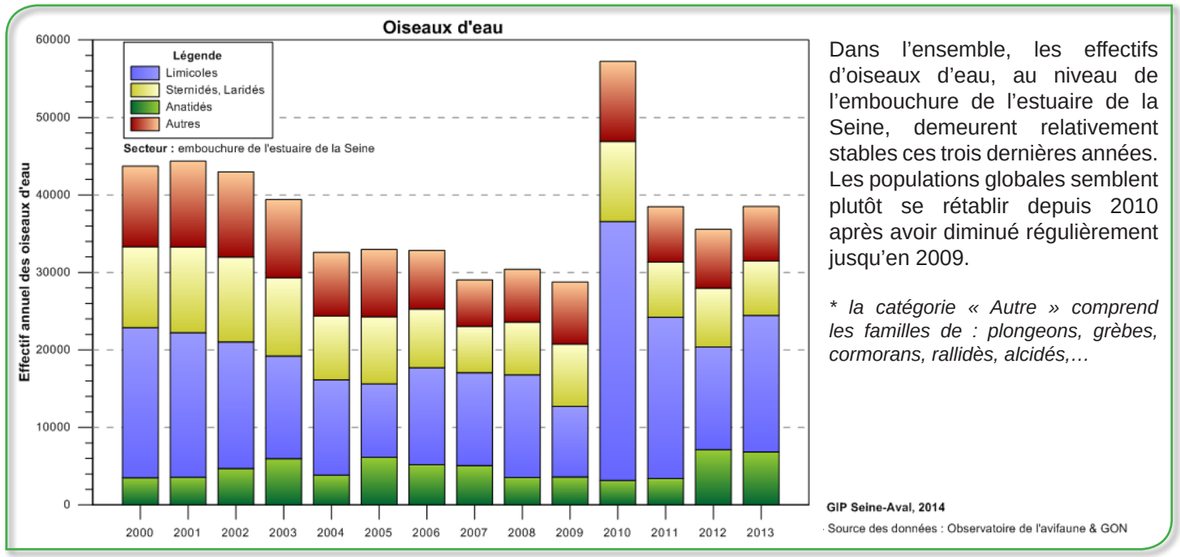

Dans l'ensemble, les effectifs d'oiseaux d'eau, au niveau de l'embouchure de l'estuaire de la Seine, demeurent relativement stables ces trois dernières années. Les populations globales semblent plutôt se rétablir depuis 2010 après avoir diminué régulièrement jusqu'en 2009.

** la catégorie « Autre » comprend les familles de : plongeons, grèbes, cormorans, rallidès, alcidés,…*

Prairies humides et espèces prairiales

Les prairies humides correspondent aux zones de nidification pour les espèces prairiales.

En nidification la bergeronnette flavéole affiche une augmentation progressive et régulière, comme le vanneau huppé qui se porte mieux ces dernières années. Les populations nicheuses de pipit farlouse sont plutôt en diminution, comme celles du râle des genêts, même si ce dernier était bien présent en 2014 sur la vallée de la Seine.

Globalement ce dernier souffre de la transformation progressive de prairies en cultures et de la fauche de printemps qui ne lui permet pas de mener à bien l'élevage de ses petits.

Râle des genêts

Roselières et espèces paludicoles

Les roselières correspondent aux zones de nidification pour les espèces paludicoles. La population de busard des roseaux en nidification augmente doucement et progressivement, la population de gorge bleue à miroir se porte bien également alors qu'elle régresse au niveau national. Par contre la population nicheuse de panure à moustaches semble en régression. Le nombre de mâles chanteurs de butor étoilé montre une stabilité ces dernières années après une diminution marquée au début des années 2000. Pour l'année 2014, les niveaux d'eau constants ont permis de garantir le maintien sur la zone du butor étoilé (15 mâles contactés sur l'estuaire). Le nombre de mâles chanteurs (15 mâles contactés sur l'estuaire) est en augmentation par rapport à 2013, contrairement à une tendance nationale plutôt défavorable. La population de l'estuaire de Seine est d'une importance nationale avec environ 7 % de l'effectif français en 2008 et 6,5 % en 2012. Cette espèce hautement patrimoniale justifie à elle seule la conservation d'une partie des roselières non coupées et inondées.

Butor étoilé

Exemples d'actions mises en oeuvre en faveur de l'avifaune

Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine

Le plan de gestion de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine vise à préserver la biodiversité au travers d'un grand nombre d'opérations de connaissance et de gestion (149 actions au total). Il prévoit notamment la gestion de milieux humides (fauche tardive en milieux prairiaux, mise en place des zones refuge...) ; une gestion hydraulique (maintien de niveaux d'eau optimum par secteur, ressuyage naturel) ; la mise en place et la gestion de zones de quiétude pour l'avifaune (réduction de la pression de chasse, amélioration des capacités d'accueil).

Plan National d'Action

Un Plan National d'Action (PNA) a pour objectif la conservation des espèces animales ou végétales menacées et contribue à stopper l'érosion de la biodiversité. Établi pour une ou plusieurs espèces, il définit les actions à mettre en œuvre pour permettre de les rétablir ou maintenir dans un état de conservation favorable.
Le PNA butor étoilé propose des méthodes de gestion de la roselière conciliant la présence du butor et les activités économiques, maintenir et restaurer les habitats favorables à l'espèce, protéger durablement les sites majeurs, renforcer le suivi des populations, sensibiliser les acteurs gestionnaires de la roselière et le public...

Réseau Natura 2000

Sur les sites Natura 2000, l'outil privilégié pour la préservation de la biodiversité est la contractualisation.

- Dans l'estuaire, des contrats Natura 2000 ont été mis en place pour une gestion agricole adaptée, la restauration de mares, le maintien d'arbres morts ou anciens. Par exemple, le contrat du Conservatoire du littoral sur la commune de Conteville a mis en place, pour un montant total de 33 000 €, une gestion pastorale sur 1,28 ha, l'entretien de milieux ouvert par débroussaillage sur 1,61 ha, le curage de fossé sur un linéaire de 42 m et la mise en place d'un panneau d'information.
- Des contrats râle des genets ont été contractualisés au niveau du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande afin de mettre en place la fauche tardive. Par exemple, sur la commune de Jumièges le contrat prévoit le report au 15 juillet de la date de fauche sur une surface de 2,1 ha et une zone refuge sur 0,25 ha.
- Des mesure agri-environnementales climatiques (MAEC) sont mises en place avec les exploitants qui s'engagent dans une gestion agricole extensive, et/ou de la fauche tardive, et/ou de la réduction des intrants... Par exemple, au Marais Vernier en 2012, 2 478 ha étaient concernés par une contractualisation en MAEC, adoptée par 42 exploitants. Dans le terrioire de la zone spéciale de conservation des boucles de Seine aval ce sont 36 exploitants qui avaient, fin 2012, contractualisés des MAEC sur une surface totale de 963 ha.